

16

CONFERENCE aux SUPERIEURES GENERALES  
des CONGREGATIONS de SAINT-JOSEPH  
réunies à SAINT-FLOUR les 12 et 13 Juillet 1955

---

Mes Révérendes Mères,

"C'est un honneur pour la Congrégation d'avoir une dévotion spéciale pour le Saint-Esprit".

Telle est l'affirmation lue dans une édition de vos Constitutions. Elle ne surprendra aucune fille de Saint Joseph.

Je voudrais essayer d'en faire le tour : en montrer le bien fondé, en déceler surtout les raisons profondes.

Vous avez, vous devez avoir une "dévotion spéciale" pour le Saint-Esprit... Pourquoi ?

- Qui ne connaît votre Congrégation que de l'extérieur, pourrait au premier abord s'étonner. S'il doit y avoir chez vous une "dévotion spéciale", n'est-ce pas celle de Saint-Joseph ? Vous en portez le nom. Vous devez imiter ses vertus...

- D'autres, croyant aller plus au fond, considéreront comme "dévotion spéciale" de votre Congrégation, la dévotion envers la sainte Eucharistie. Les arguments ne leur manqueraient pas : aux pages du "Petit Dessein" qui vous sont familières, ils pourraient ajouter, tirés de vos Archives, des témoignages significatifs de la dévotion très spéciale de vos premières Mères du Puy. Ceux-ci par exemple :

"Comme la dévotion au très saint Sacrement de l'autel a donné commencement à la petite Congrégation des filles de Saint Joseph, elles communieront souvent à la plus grande gloire de Dieu..." (P. 54 d'un ancien manuscrit du Puy)

Et encore :

"Elles auront pour ce (sic) adorable Maître un amour immense et se souviendront que le très saint Sacrement de l'autel, ayant donné commencement à leur très petite Congrégation, doit aussi servir à la maintenir et la faire profiter de plus en plus." (p. 9 et 10)

Nous ne pouvons percer le mystère de ces allusions qui nous intriguent, mais s'il faut vous résigner à beaucoup ignorer de vos origines, vous devez reconnaître qu'une belle place doit être faite dans votre piété à la sainte Eucharistie.

- Sans doute, répliquerez-vous, mais pouvons-nous laisser à l'arrière-plan que nous sommes spécialement

"consacrées à la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, sous la protection de Jésus, Marie, et Joseph...",

consacrée à la "Trinité incréee et à la créee", selon le langage du P. Médaille... Tel est bien le fondement de notre spiritualité. Cette consécration

"doit obliger les Soeurs de St. Joseph à glorifier incessamment la Très Sainte Trinité par une profonde Humilité et

...

par une pratique continue de tout ce qu'elles connaissent être plus parfait et plus agréable à sa Très Sainte Volonté, ainsi que faisaient Jésus, Marie et Joseph, tandis qu'ils ont été sur la terre." (1ère édition 1694 Vienne)

- Mais alors comment pouvez-vous parler de "dévotion spéciale" au Saint-Esprit ? Si dans votre spiritualité, elle ne se distingue pas de celle du Père et du Fils, l'assertion du début perd bien de sa valeur.

Nous la maintenons cependant.

Oui, il y a dans la Congrégation de Saint-Joseph une "dévotion spéciale" au Saint Esprit. Et c'est pour vous un honneur de l'avoir.

C'est même plus qu'un honneur. C'est une obligation, si nous en croyons le P. Médaille :

"Chacun des sujets qui composent (notre chère Congrégation) doit avoir la plénitude du Saint-Esprit dans le cœur." (Lettre sur le "Petit Dessein")

Voilà sans doute bien des préliminaires. Ils ne seront pas tout à fait inutiles pour éveiller votre attention et l'orienter vers une meilleure connaissance de votre spiritualité. Vous en avez une.

Je rappellerai quelques preuves de votre orientation spéciale vers le Saint-Esprit, et essaierai d'en dire le pourquoi.

## II

Je me permets d'abord d'exprimer tout haut un regret, plus d'une fois éprouvé, en feuilletant, à l'occasion du Tricentenaire, quelques papiers d'archives. Ces vénérables textes, passant de siècle en siècle, par les mains plus ou moins filiales des Réviseurs patentés, ont été retouchés, "transcrits" en langage moderne, voire simplement supprimés. Quand la précision juridique y a gagné, il ne faut pas s'en plaindre. Mais de savoureuses formules en ont souvent fait les frais. Et parfois même le Saint-Esprit.

A - Malgré tout, nous allons le voir, vos textes actuels fournissent assez de preuves d'une "dévotion spéciale" envers le Saint-Esprit pour nous convaincre.

Je ne me flatterai pas d'être complet dans mon inventaire. Je suis sûr que les yeux de quelqu'un de la famille, en furetant un peu, feraient encore de fructueux grappillages.

1°- "L'Office du Saint-Esprit" serait sans doute le premier document que vous verseriez dans le dossier. (I)

Primitivement la religieuse de St. Joseph devait le réciter tous les jours, Dimanche excepté.

Pourquoi fut-il imposé ? Serait-ce par ce que plus court que celui de la Sainte Vierge ? N'oublions pas que la fille de St. Joseph est une active et n'a pas le loisir de longues prières...

On pourrait le croire, si d'autres preuves que nous allons rapporter n'insinuaient pas une intention précise de mettre en plein relief le Saint-Esprit.

De cette intention voici quelques preuves :

...

2°- Dans le Chapitre des Constitutions intitulé "De la manière de sanctifier les jours de la semaine", on lisait jadis :  
"Consacrez le Mercredi au St.Esprit..."

La résolution pratique suggérée est remarquable :

"Consacrez le Mercredi au St.Esprit, multipliant ce jour-là des actes d'amour de Dieu, de Jésus, votre céleste Epoux et de votre prochain".

Le P. Médaille, avant qu'il ne fut corrigé dans l'édition récente qu'on vient de lire, me paraissait dire - Oh, la même chose, - mais mieux :

"Consacrez le Mercredi au St.Esprit, devenant ce jour-là tout amour de Dieu, de Jésus..."

C'est toute la distance qui sépare le langage moraliste du mystique.

Aujourd'hui dans certaines éditions sa mention est reportée du mercredi au lundi. Dans d'autres il n'en est plus question.

3°- Chaque année les Soeurs auront à cœur de se préparer à la venue du St.Esprit :

"Elles feront une retraite de 8 ou 10 jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte. Et celles qui ne seront pas en retraite durant ces 10 jours feront au moins une demi-heure d'oraision extraordinaire pour se disposer à la réception du St.Esprit, qui est le seul principe de toutes les grâces et de toutes les vertus nécessaires à leur salut."

4°- Mais la Pentecôte n'arrive qu'une fois l'an. Voici qui est quotidien. En feuilletant pour la première fois vos plus anciennes Constitutions je dois vous dire l'impression réjouissante que j'ai éprouvée : tout le monde à Saint Joseph me paraissait en rapports familiers avec la troisième Personne de la Sainte Trinité :

"Béni soit... le St.Esprit, disait la religieuse à son lever, qui m'a appelée à la Congrégation de St.Joseph, (Je lis bien : "à la Congrégation de St.Joseph", et non comme ont corrigé les modernes : "à la vie religieuse") et départi tant de grâces depuis que j'y suis desquelles j'ay tant abusé."

Non seulement Il est le promoteur des vocations, mais c'est encore Lui qui soutient la débutante :

"Les soeurs novices doivent être embrasées de la ferveur du Saint-Esprit, dont sont ordinairement animées les personnes qui quittent le monde..."

C'est pourquoi un des devoirs de la Maîtresse est de "bien connaître l'attrait du St.Esprit" chez sa novice.

Rien d'étonnant qu'Il soit spécialement présent à l'esprit de la jeune professe au matin de ses voeux :

"pour satisfaire, dira-t-elle, au sincère désir que le St.Esprit n'en donne (de faire profession), je vous supplie, Monseigneur, de recevoir tout à l'heure les voeux que je vais faire..."

...

5°- Naturellement le gouvernement de la Congrégation est très préoccupé de se mettre, lui aussi, lui surtout, sous son emprise :

"Dans les consultes qui auront quelque conséquence, avant que de rien déterminer, après avoir proposé l'affaire dont il sera question, la Supérieure et son Conseil se mettront à genoux, après avoir récité le Veni Creator, elles emploieront un demi quart d'heure d'oraison pour consulter Dieu..."

Voilà qui est rassurant pour les gouvernées qui seront l'objet de la Consulte. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, il fallait contre une récalcitrante en venir aux grands moyens, et commander, comme nous disons aujourd'hui "en vertu de la sainte obéissance", la Supérieure d'antan devait employer une formule singulière, lue dans les Constitutions de 1694 (Vienne) et de 1730 (Lyon), et rencontrée pour ma part nulle part ailleurs que chez vos anciennes Mères :

"Je commande au nom du Saint Esprit" ou "sous peine de péché mortel".

6°- Ce texte est vraiment significatif, mais n'est pas bien entendu de tous les jours. Or qui a lu, même distraitem-  
ment, vos Constitutions, aura remarqué, à propos des actions les plus journalières le constant recours à l'Esprit Créateur.

Jamais, si je ne me trompe, on ne recourrait jadis au menu "Veni Sancte Spiritus", mais au majestueux "Veni Creator". C'est cette solennelle invocation aux lèvres que la soeur de St. Joseph commence et finit sa journée, se prépare à la lecture, à la confession, à faire sa coulpe, à entendre la conférence, à recevoir le "Saint du mois", à faire la retraite mensuelle... Surprise à manquer à la promesse du "défi", elle dira un "Veni Creator" pour la compagne qui l'aura reprise. Par cette formule encore elle conclura les "Protestations" qui terminent les Maximes... J'en passe sûrement. (2)

B.- Oui, vous avez une "dévotion spéciale" envers le Saint-Esprit. Et c'est pour vous un honneur.

Mais alors je ne puis croire que votre curiosité ne soit comme la mienne aiguiseée : Pourquoi cette orientation vers le St. Esprit ?

J'ai interrogé plusieurs religieuses.

Toutes, après avoir répondu OUI avec empressement à ma première question : Avez-vous une "dévotion spéciale" envers le St. Esprit ? sont restées muettes et... confuses devant ma deuxième : Pourquoi êtes-vous ainsi orientées vers le St. Esprit ?

Satisfirai-je votre attente ? Je vais essayer, en souhaitant voir mes auditrices ou mes lectrices m'aider à "éclairer la lanterne".

L'idéal proposé par le P. Médaille à ses filles est extrêmement élevé. Il devrait faire reculer la moitié de vos postulantes, si elles n'étaient, comme nous l'avons lu tout à l'heure, "embrasées de la ferveur du St. Esprit".

Votre Congrégation, en effet, veut être une Congrégation de perfection, une Congrégation d'amour.

- Comme toutes les autres, dira-t-on.

Sans doute, la vie religieuse étant par définition, un état de tendance à la perfection, c'est toute religieuse, quelle que soit la forme de sa guimpe ou la couleur de sa robe, qui appartient à une Congrégation de perfection. Par ailleurs si ce n'est pas l'amour qui a fait franchir à la postulante la porte du couvent, on peut craindre une prompte déception.

- Comme toutes les autres ?...

Je vous trouve cependant, vous, engagées d'une manière très précise, et vers une plus haute perfection, et vers un plus grand amour.

Et c'est ici que je vois s'insérer d'une manière "spéciale" votre dévotion au Saint Esprit.

I.- Vous formez une Congrégation qui vous êtes fixé une très haute perfection.

C'est clair. Les âmes qui ne sont pas marquées pour les hauteurs ne devraient pas être encouragées à vous rejoindre. (C'est avec une extrême humilité qu'il faut penser cela, mais il faut le penser et le dire.)

L'idéal des Maximes, dans lesquelles est contenu tout l'esprit de votre Institut, n'est pas commun. Le titre seul nous en avertit suffisamment : "Maximes de perfection pour les âmes qui aspirent à la haute vertu". Les paragraphes qui suivent, bourrés de superlatifs, ne démentent pas les promesses :

"Prenez pour règle générale de votre vie : d'être parfaite comme votre Père céleste est parfait.

Ainsi en toutes choses embrassez courageusement la pratique de ce que vous croirez être le plus parfait, qui se rapportera à la plus grande gloire de votre Père, qui sera le plus agréable à ses yeux et le plus conforme à sa volonté." Ch.I, n° 2.

ou encore : "Que votre grandeur en Dieu (lauteur ne voit pas seulement notre misère et notre néant) vous porte à ne vouloir rien qui ne soit grand, à pratiquer toutes les grandes vertus, dans leurs actes les plus parfaits, et rendre grandes les moindres choses, les rehaussant par un grand amour de Dieu, et par une parfaite pureté et sublimité d'intention".

N° 4 (3)

Devant ces injonctions pressantes et massives, dont vous pourriez allonger la liste, je ne demande s'il y a beaucoup de Constitutions de religieuses qui proposent avec cette insistance, avec ce sans ménagement, les exigences de la grandeur évangélique.

Ne nous étonnons pas si certains prêtres approchant telle ou telle de vos religieuses, vivant sans paraître "tant que ça" incommodée par ces textes brûlants, en viennent à conclure avec mélancolie (ce serait encore un hommage) que le P. Médaille a vu trop grand et trop présumé de ses filles.

...

Ne nous étonnons pas plus de ce jugement pénible que de la pauvre misère humaine qui l'a provoqué. Mais maintenons fermement qu'ils se trompent, parce que, pour la réalisation de cet idéal, ils ne font pas entrer en ligne de compte comme d'ailleurs ces religieuses médiocres, le Saint Esprit. Ils n'ont pas découvert, elles n'ont pas découvert la place qu'il doit nécessairement occuper dans la vie d'une fille de Saint Joseph.

Expliquons-nous.

Dans la Très Sainte Trinité, c'est le rôle du Saint Esprit d'être le terme, l'aboutissement suprême, la consommation de la vie en Dieu. Le Père aime le Fils, le Fils aime le Père, et le Divin Esprit est l'Amour substantiel qui unit le Père et le Fils. Il clôt le cycle intime des opérations de la vie divine.

C'est pourquoi, afin que nous nous souvenions de cette propriété qui lui est personnelle, l'Eglise lui "attribue" spécialement tout ce qui dans l'œuvre de notre sanctification, regarde l'achèvement, le couronnement, la consommation. Il est l'Artiste divin, "Digitus paternae dexteræ", qui par ses dernières touches amène l'œuvre à sa perfection.

Appelées à une très exigeante perfection, il nous faut, sous peine de nous installer en cours de route, nous mettre résolument sous l'emprise de l'Esprit de perfection. Que de raisons n'avons-nous pas de lui chanter tout le long du sentier montant, tout le long des heures du jour de fervents VENI CREATOR SPIRITUS.

## II.- Vous êtes aussi une Congrégation d'amour.

Les textes se pressent devant notre esprit. Plusieurs ont déjà été cités ; d'autres encore pourraient l'être : voyez le chapitre IX des Maximes. Mais un seul - il est fondamental - peut les remplacer tous :

"A l'honneur de Dieu le Saint Esprit qui est tout amour, elles doivent en toutes leurs actions, tant spirituelles que corporelles, être animées du plus grand et du plus pur amour de Dieu, en sorte que leur petite Assemblée puisse porter le nom de la CONGREGATION DU PLUS GRAND AMOUR DE DIEU". (Ière édition des Constitutions Vienne 1694)

Je n'ai lu nulle part pareilles affirmations.

Elles vous sont devenues familières. Trop sans doute. Sinon ne vous verrait-on pas toutes rougir de honte, ou sécher de douleur et succomber enfin à la "tentation de la sainteté" ?...

Quelle place doit occuper chez vous l'Esprit d'amour, Celui qui est l'Amour substantiel du Père et du Fils, dont le nom est Fons vivus, Ignis, Caritas !...

Personne plus que vous n'a besoin de s'abreuver à cette Source d'eau vive, et de vivre à proximité de ce Feu, sous le rayonnement de cette ardente Charité.

Il ne doit pas y avoir dans vos coeurs de désir plus urgent que de voir se réaliser l'ancienne suggestion pour le Mercredi : "devenir ce jour-là - mais tous les jours de l'année ne doivent-

• • •

ils pas être des Mercredis pour une fille de Saint Joseph ? - devenir ce jour-là tout amour de Dieu, de Jésus, votre céleste Epoux et de votre prochain".

"Devenant tout amour" sous l'emprise de l'Esprit "qui est tout amour", vous verrez toute la vie spirituelle se simplifier et s'unifier : vous n'aurez pas de peine à vous tourner, comme J O S E P H, vers le service de Jésus, de Marie et du cher prochain, et comme J E S U S, M A R I E et J O S E P H vers l'adorable Trinité, et, pour n'arrêter à une autre conception familière, à imiter J E S U S D A N S L E S A I N T S A C R E M E N T, "le modèle de notre amour vers Dieu et de notre charité vers le prochain" :

"Notre chère Congrégation, en laquelle chacun des sujets qui la composent doit avoir la plénitude du St. Esprit(4) dans le coeur et qui fait profession d'être une CONGRÉGATION DU PLUS PUR ET PLUS PARFAIT AMOUR, trouvera là de quoi imiter".

Vous avez remarqué dans ces lignes du "Petit Dessein" comment le P. Médaille nous oriente vers le Saint Esprit, pour nous faire pénétrer le mystère d'amour de l'Eucharistie.

L'Esprit d'amour, nous faisant "devenir tout amour" nous fait connaturellement déceler toutes les marques d'amour de la Trinité dans le monde.

### III

Le P. Médaille qui a fait les frais de cet exposé, bien superficiel, sur la "dévotion spéciale" envers le Saint Esprit dans la Congrégation de St. Joseph, nous fournira encore le moyen de conclure.

Si le Saint Esprit occupe, doit occuper une telle place dans notre vie de chaque jour, il faut apprendre - on ne l'a jamais appris pour de bon - l'importance de la vie au dedans, du recueillement, du silence, cette "activité profonde d'une âme aux écoutes", aux écoutes du Maître intérieur.

Nous avons tant à obtenir et des choses si difficiles, pour ne pas déchoir des hauteurs où veut nous fixer notre Fondateur, pour devenir un peu moins imparfaitement "une Congrégation du plus pur et plus parfait amour". C'est pour vous que le P. Médaille écrit :

"Considérez les pertes que les désobéissances à la grâce vous ont causées. Si elles vous étaient toutes connues, vous en mourriez de déplaisir et ne pourriez pas survivre un moment. Evitez à l'avenir de semblables pertes et faites un meilleur usage des faveurs du Saint-Esprit". Max. Ch.VI, fin.

Ne nous désolons pas cependant de nos lâchetés et de nos impuissances, mais écoutons en terminant, le P. Médaille qui, pour nous encourager, nous oriente vers l'Epouse de St. Joseph, la Vierge Mère qui ne fut féconde que par l'Esprit Saint.

...

Il nous la présente comme le modèle de la religieuse dans son désir de devenir souple et docile telle une touche de clavier, à la pression du "Digitus paternae dexteræ":

"A l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, qui a été surembllement remplie de toutes les grâces du Saint Esprit,  
vous devez toujours être fidèles à toutes les grâces que vous recevez de Dieu, et ne vous conduire jamais dans tous vos exercices que par les seuls mouvements du Saint Esprit, et non par vos inclinations naturelles". (Const. Vienne)

Vous ne pouvez mieux terminer, mes Révérendes Mères, ces agréables et fécondes journées de Saint-Flour, qu'en répondant au souhait du P. Médaille, les unes pour les autres, et pour toutes les Mères, et pour chacune de vos filles, par un fraternel et très fervent *AINS SOIT IL.*

—

---

(1) - L'origine de cet Office est lointaine : depuis des siècles, dans les Livres d'Heures il voisinait avec le Petit Office de la Sainte Vierge, celui de la Croix et des Défunts. On l'attribue au Pape cadurcien Jean XXII qui l'aurait composé à la Pentecôte 1331.

(2) - Le P. Médaille n'a pas été le "tertiaire" du P. Louis Lallier, mais une vraie fille de St. Joseph se reconnaîtra à l'aïsse dans "La vie et la doctrine spirituelle du P. L. Lallier", en particulier dans le Ch. I du 4ème Principe : "La docilité à la conduite du St. Esprit".

(3) - Et que dire de ces lignes, inédites sans doute, extraites du texte - apparemment premier (de la lettre sur le "Petit Dessein") : "... notre petit néant semble tendre à procurer plutôt une grande perfection des âmes qu'à les sauver." (Manuscrit de St. Joseph de Lyon, intitulé "Copie textuelle de la Règle des Soeurs de St. Joseph par le R.P. Médaille de la Compagnie de Jésus, en 1650)

(4) - La "Copie textuelle..." dont il a été question dans une note précédente, parle bien "la plénitude du Saint Esprit", et non "la plénitude du saint amour".

---